Actuel

Septembre 2015

MÊME LOIN DE VOTRE AGENCE, GARDEZ LE CONTACT AVEC NOUS SUR FACEBOOK ET SUR LE WEB !

La BIAT vient de renforcer sa présence sur les canaux digitaux en lançant :

- Son nouveau Site web : www.biat.tn
- Sa page facebook officielle : https://www.facebook.com/BanqueInternationaleArabedeTunisie

Outre une information détaillée sur nos offres de produits et services, notre nouveau site web vous offre des services variés et riches : simulation de crédit, recherche/géolocalisation d'une agence ou d'un DAB BIAT, demande de RDV avec votre agence BIAT, demande de crédit immobilier, envoi d'une requête ou d'une réclamation, consultation des cours de change, etc...

Vous êtes plutôt facebook? Suivez nos nouveautés et actualités sur notre page facebook et interagissez avec nous avec vos remarques, suggestions et demandes d'informations.

Vous n'êtes pas encore fan ? Cliquez « J'aime » et c'est parti !

AVEC PROJET AVENIR, FAITES LE PLEIN DES ÉCONOMIES D'IMPÔT….

Projet Avenir est un contrat d'épargne (assurance-vie) qui vous permet de constituer, à votre rythme et dans des conditions fiscales très avantageuses:

• Une Epargne Education destinée au financement des études de votre enfant.
• Une Epargne Retraite destinée à vous assurer un complément de retraite.
• Une Epargne Projet destinée au financement de vos divers projets personnels.

Outre les multiples avantages de ce produit (épargne souple et à votre rythme, rémunération intéressante de votre épargne, possibilité d'adapter votre contrat à l'évolution future de votre situation et de vos besoins et projets, ….), l'avantage fiscal rattaché à ce produit reste de loin l'avantage le plus intéressant. Projet Avenir vous permet en effet de déduire vos versements épargne de votre revenu imposable **et de réduire par conséquent le montant de votre impôt sur le revenu.**

Vous pouvez en effet déduire de votre revenu annuel imposable les versements épargne que vous effectuez sur votre contrat Projet Avenir et ce **jusqu'à 10.000 DT**.

Projet Avenir vous permet ainsi de réaliser **une économie d'impôt annuel pouvant atteindre** (*) **3.500 DT / an,** en fonction de votre revenu annuel imposable.

Afin de profiter de cet important avantage fiscal dès maintenant, il vous suffit de souscrire un contrat Projet Avenir ou, si vous en êtes déjà titulaire, d'augmenter vos versements épargne afin de bénéficier pleinement de ces avantages fiscaux. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment effectuer des versements exceptionnels ou augmenter vos versements programmés.

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur les avantages de Projet Avenir ? Contactez rapidement votre conseiller en Agence.

TARIFICATION PRODUITS & SERVICES : INFORMATION CLIENTÈLE

Cher(e) client(e),

Dans un souci d'information, de transparence conformément à la législation en vigueur et afin de vous permettre d'accéder à toutes les nouveautés ayant trait aux conditions de banque, nous vous informons que nos nouvelles conditions telles que récemment aménagées sont à votre disposition au niveau de votre Agence et sont également consultables sur le site internet de la BIAT : **www.biat.tn**

(*) Conformément à la réglementation en vigueur